

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-04-65 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024
4. Adoption du procès-verbal du 18 mars 2024
5. Correspondance et informations
 - a. Faits saillants
6. Adoption règlement sur les nuisances
7. Avis de motion mise à jour règlement sur les matières résiduelles
8. Octroi de contrat abat-poussière
9. Soumission balais tracteur
10. Résolution MTQ programme d'aide à la voirie locale volet entretien du réseau routier
11. Soumission œil magique porte de garage
12. Soumission achat d'un conteneur
13. Demande d'appui-festivités champêtres 2024
14. Dépôt du rapport budgétaire du mois de mars 2024
15. Adoption des dépenses
16. Varia :
17. Période de questions du public
18. Levée

Adoptée

2024-04-66 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

Adoptée

2024-04-67 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2024

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-04-68 FAITS SAILLANTS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité d'adopter les faits saillants 2023 et de mandater la directrice générale à les envoyer par publipostage.

Adoptée

2024-04-69 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'abroger le règlement # 2015-232 et d'adopter le nouveau règlement 2024-269 sur les nuisances. Le règlement sera publié sur le site internet et disponible à la municipalité.

Adoptée

AVIS DE MOTION MISE À JOUR RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le conseiller Mathieu Breton donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur les matières résiduelles.

Adoptée

2024-04-70 OCTROIE DE CONTRAT ABATS-POUSSIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil

d'octroyer le contrat pour l'abat-poussière à RM entreprises au coût de 27 993.41 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-04-71 SOUSSION BALAIS TRACTEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de location Lauzon Amos pour les brosses en polypropylène et acier pour le tracteur Kubota au coût de 1 173.78 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-04-72 RÉSOLUTION MTQ-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

ATTENDU QUE les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une Route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargements ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);
- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4.5 mètres de diamètre;
- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissières de sécurité et autres protections bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lorsque celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;
- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusement et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;

- Frais liés à l'exportation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d'arpentage d'y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d'autres utilités publiques nécessaires à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les frais admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamer ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité
- pour les travaux en régie :
 - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
 - Les frais d'utilisations de la machinerie pourvue qu'ils ne dépassent pas les taux prévus dans le document
 - les matériaux utilisés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil de mandater la directrice générale madame Martine Lachaine à préparer les demandes de programme d'aide à la voirie PPA-CE et PPA-ES.

Adoptée

2024-04-73 SOUSSION CEIL MAGIQUE PORTE DE GARAGE

Suite à une visite de la mutuelle de prévention, des travaux sont exigés au niveau du garage municipal, dont l'installation d'œil magique pour chacune des portes. Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de vitrerie commerciale D.B. inc. pour l'installation d'œil magique aux trois portes de garage au coût de 2 229.95 \$ taxes en sus.

Adoptée

2024-04-74 SOUSSION ACHAT D'UN CONTENEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'acheter un conteneur de 20 pieds neuf pour mettre au garage

municipal pour du rangement. La soumission de M. Conteneur est acceptée au coût de 3 800 \$ avant taxes plus le transport de 185 \$ de l'heure.

Adoptée

2024-04-75 DEMANDE D'APPUI-FESTIVITÉS CHAMPÊTRE 2024

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la Corporation de développement socio-économique de Saint-Marc-de-Figuery et d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à rédiger, signer et déposer un projet au fonds local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi pour l'ajout d'un élément d'activités familiales dans l'organisation de la fête annuelle automnale les Festivités champêtres de Saint-Marc-de-Figuery du 7 septembre 2024.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MARS 2024

2024-04-76 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois de mars 2024 et celles prévisibles d'avril 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de décembre pour un total de 53 523.40 \$

Versement par chèque C2400026 à C2400044

Paiement en ligne sécurisée L240019 à L240027

Paiement par transfert électronique P2400029 à P2400044

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'avril 2024

Salaires payés en mars 2024 pour un total de 23 883.39 \$

D2400061 à D2400095

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-04-77 LEVÉE

À 19h52, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.